

A Lyon, les policiers n'ont pas le droit de poursuivre les racailles à scooter

écrit par Christine Tasin | 2 juillet 2016



Photo : ©Tim Douet

Certes, on a déjà connu ça sous Sarkozy, quand le Ministre de l'Intérieur de l'époque, [Michèle Alliot-Marie, interdisait](#), elle aussi, aux policiers de poursuivre les délinquants en scooter dans les cités :

« Le 4 novembre 2008, un policier révélait ce que tout le monde savait : la police ne peut pas aller dans tous les quartiers, et elle a des consignes de ne pas poursuivre les délinquants en scooter ou en quad (2). Interrogée deux jours plus tard, la ministre confirmera les propos du policier, à la stupéfaction, mais aussi à la colère de nombreux auditeurs et policiers, disant que ceux-ci ne sont pas des cow-boys, qu'il faut protéger la vie des citoyens, et donc ne pas faire de poursuites. Traduction : la police de Sarkozy et d'Alliot-Marie ne doit plus courir après les voleurs ! »

A l'époque, il y avait déjà la posture droidelhomme :

Récemment, aux Mureaux, vingt-et-un policiers ont été blessés, dont certains par des tirs de carabine à plomb, suite à une embuscade montée par des « jeunes ». Alors que le journaliste du Figaro, Eric Zemmour, conscient de la gravité de l'escalade, se posait simplement la question : « A quand le premier mort », la ministre de l'Intérieur se distinguait à nouveau. « Il peut y avoir un désespoir tel chez certains qu'il conduise à des actes violents ».

Mais il y avait, surtout, la peur de voir revenir les émeutes de 2005...

Aujourd'hui on a dépassé ces stades, on est passés à la soumission de peur de déclencher des émeutes qui elles-mêmes déclencheraient une guerre civile. La peur obsessionnelle des politiques.

Ils n'ont pas tort, d'ailleurs, le peuple est à bout et

s'attend au pire.

Mais les salopards et incapables qui nous gouvernent, au lieu d'imposer la loi, se soumettent à celle des racailles. Qui osent, de plus en plus, nous provoquer, nous agresser, sûrs de leur impunité.

On trouvera toujours de belles âmes pour expliquer doctement que des rodeos à scooters, certes ça fait du bruit mais qu'il n'y a pas mort d'homme... Sauf que un Etat qui n'assume pas son devoir régalien et n'assure pas tranquillité et sécurité des habitants incite ces derniers à faire justice par eux-mêmes...

Même si les policiers n'ont pas le droit de bouger, des citoyens, un jour ou l'autre, seront tentés de faire respecter l'ordre à leur place. Et ça pètera, d'un bout à l'autre de la France, inévitablement.

A Lyon, la police priée de lever le pied, Par Guillaume Lamy

Des consignes sont données par certains chefs de service de police d'éviter d'intervenir dans les quartiers « chauds » de Lyon, un arrêté préfectoral interdit de poursuivre les deux-roues se livrant à des rodéos, des sanctions sont prises à l'encontre de policiers qui bravent les interdictions de poursuivre certains types de délinquance... Objectif : éviter les émeutes !

Entre le marteau et l'enclume. C'est la situation dans laquelle se trouvent, semble-t-il, certains services de police lyonnais.

D'un côté, la **politique du chiffre** – la « bâtonite », dans le jargon – qui est toujours d'actualité.

De l'autre, les **directives, la plupart du temps orales, de ne pas en faire trop** ou carrément **de ne pas opérer dans certains quartiers ou sur certaines infractions et délits**. « *La peur du préfet, ce sont les émeutes* » assure un gradé d'une cité « chaude » de l'agglomération.

Avec, sur fond de gyrophare, une dose d'**autocensure** des policiers eux-mêmes qui n'osent parfois plus agir sous peine de faire l'objet de sanctions disciplinaires...

À Lyon, « *on sanctionne les policiers qui font leur travail* » une enquête à lire dans le numéro de *Lyon Capitale* de juillet-août, actuellement en vente.

<https://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Actualites/Police/A-Lyon-la-polic>

[e-priee-de-lever-le-pied](#)